



LETTRE D'INFO
JUN 2024

reaménagement-gare-noisylesec.fr



**VALÉRIE
PÉRESSE**

Présidente de la Région
Île-de-France et
d'Île-de-France Mobilités

Édito

Le projet de réaménagement du pôle-gare de Noisy-le-Sec progresse. Il accueille actuellement 40 000 voyageurs par jour, et de ce fait il est déjà fortement fréquenté. La fréquentation devrait encore augmenter grâce aux nouveaux projets de transports prévus entre 2024 et 2035, comme le prolongement du T1. Encore plus de possibilité pour se déplacer et connecter toujours plus de lignes entre elles pour simplifier vos déplacements et votre quotidien.

C'est pourquoi, il est important de désaturer les espaces de la gare, favoriser une meilleure intermodalité, et ouvrir la gare sur la ville. Quel que soit le mode de transport utilisé (marche, vélo, RER, tram, bus, voiture), les déplacements seront facilités, tout en faisant de la gare un véritable lieu de vie pour Noisy-le-Sec. Plus lisible et en interconnexion avec le reste du quartier.

Le 7 décembre 2023, le conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités (IDFM) a approuvé le Schéma de principe et le dossier d'enquête d'utilité publique du projet, permettant de lancer une enquête publique à l'automne 2024. Elle sera l'occasion pour le public de consulter les résultats de l'ensemble des études menées et de donner son avis sur le projet afin d'en faire un projet partagé. Nous demeurons à votre écoute et comptons sur votre participation.

Île-de-France
mobilités



RÉAMÉNAGEMENT

Pôle-gare Noisy-le-Sec

Le projet évolue !



Vue d'ensemble sur le projet de pôle

Intentions d'aménagement non contractuelles
© Île-de-France Mobilités

Après une première phase de concertation menée en 2019, des études ont permis d'affiner le projet pour optimiser l'espace, garantir une meilleure accessibilité de la gare, définir un coût global du projet et en garantir la faisabilité.

À l'automne 2024, le lancement de l'enquête publique marquera une nouvelle étape pour le projet. Elle permettra non seulement de présenter les grandes lignes du projet et ses évolutions mais également de recueillir les avis et propositions du public. À l'issue de cette enquête, la commission d'enquête rendra un rapport qui analysera l'ensemble de ces contributions, en vue d'obtenir une déclaration d'utilité publique qui sera prononcée par l'État.



**MERCREDI 19 JUIN
DE 18H30 À 20H30
RÉUNION PUBLIQUE**

École Carnot à Noisy-le-Sec (11 rue Carnot)

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Région
Île-de-France

Est
Ensemble
Grand Paris



SEINE-SAINT-DENIS
LE DÉPARTEMENT

SNCF

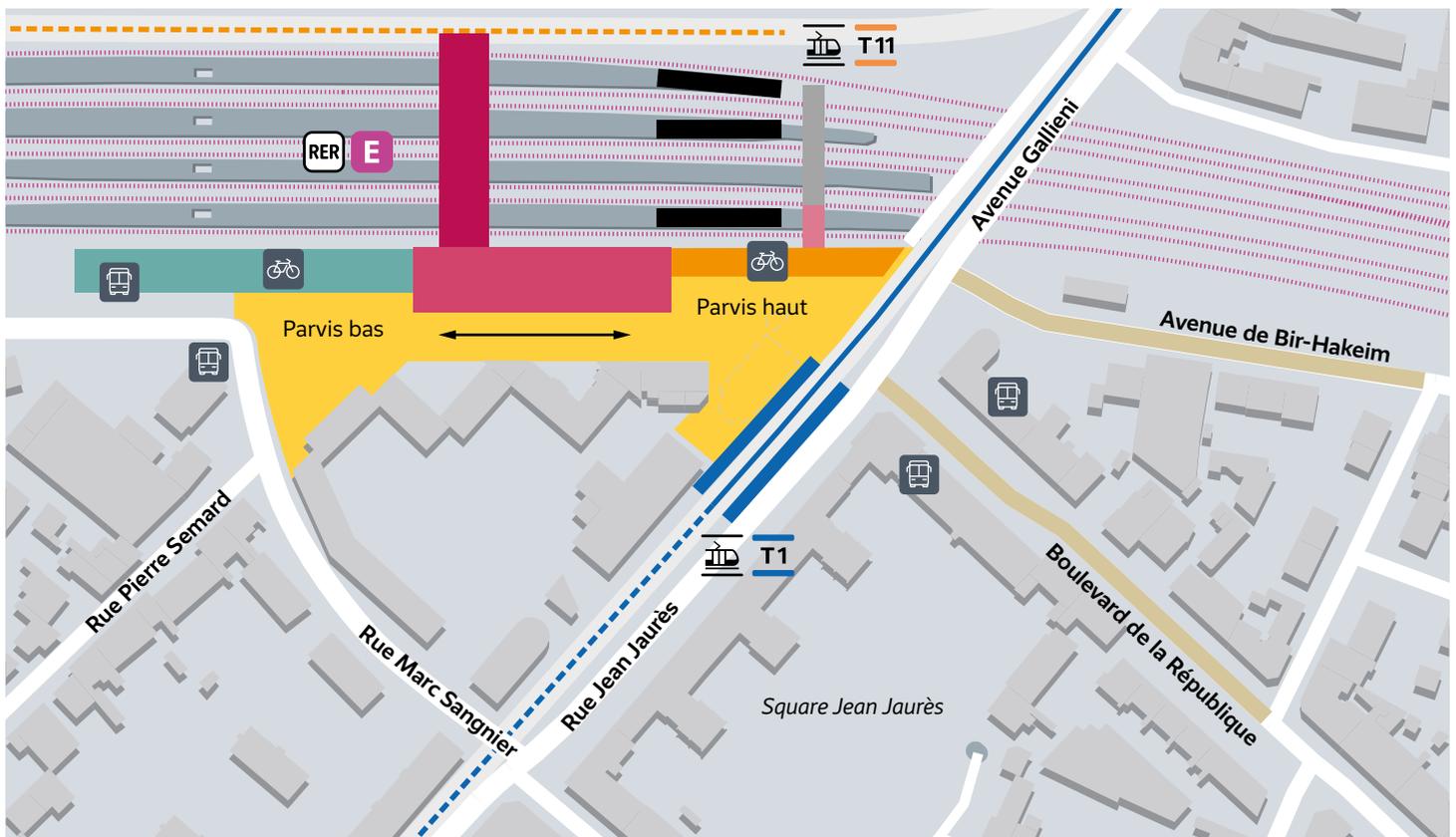
Le projet en bref

POURQUOI RÉAMÉNER LE PÔLE ?

Actuellement, le bâtiment voyageur, la passerelle de la gare et les espaces publics aux abords des accès sont sous-dimensionnés. Ce sous-dimensionnement crée une congestion des flux en heures de pointe et des risques pour les cheminements piétons et cyclistes. Les itinéraires pour les piétons et les vélos ont un caractère dangereux et peu confortable. Parallèlement, la gare de

Noisy-le-Sec est fortement fréquentée, avec des flux voyageurs qui vont augmenter de 78% en heure de pointe du matin d'ici 2035 par rapport à aujourd'hui, en raison des mises en service successives des projets de transports. Sans ce projet de réaménagement global, la gare ne serait pas en mesure de garantir un déplacement fluide et sécuritaire des personnes.

SCHÉMA DES PRINCIPAUX AMÉNAGEMENTS DU PROJET DE PÔLE-GARE DE NOISY-LE-SEC



Projets connexes

-  Restructuration Bus 2024
-  Reconfiguration de l'accès au passage souterrain- 2025
-  Prolongement T1 - 2027
-  Prolongement T11

Éléments du pôle - Horizon 2035

Périmètre ferroviaire

-  Nouvelle passerelle
-  Nouveau bâtiment voyageur
-  Aménagement du débouché de la passerelle existante
-  Nouveaux abris quais

Périmètre intermodal

-  Parvis haut / Parvis bas
-  Stationnement vélo
-  Aménagement voirie partie haute
-  Abris vélos
-  Liaison parvis haut / parvis bas

Les grands axes du projet

AGRANDIR LA GARE POUR UNE MEILLEURE GESTION DES FLUX

Le projet inclut la création d'un **nouveau bâtiment voyageur** sur deux niveaux et d'une **passerelle** pour accéder aux quais, mieux dimensionnés et plus fonctionnels, pour accueillir les flux de voyageurs futurs, tout en **conservant la passerelle existante en sortie uniquement**. La nouvelle passerelle sera équipée d'un escalier fixe, d'un escalier mécanique et d'un ascenseur pour

accéder à chaque quai. De **nouveaux abris de quais** seront également installés. Ces aménagements, sous maîtrise d'ouvrage SNCF Gares & Connexions, permettront à la gare de disposer de 3 accès entrants et 4 accès sortants, contre 2 accès entrants et sortants actuellement.

CRÉER LES CONDITIONS D'UNE MEILLEURE INTERMODALITÉ

Le projet accorde **une priorité aux modes actifs (piétons et vélos) dans le traitement des espaces publics** aux abords des accès à la gare et vise à **améliorer les correspondances entre le tramway, les bus et la gare par des cheminements rapides, clairs, sécurisés et confortables**. Le projet prévoit également la **création de parvis apaisés et végétalisés au niveau de la rue Jean Jaurès (parvis haut) et de la rue de la Gare (parvis bas)** ainsi qu'une liaison urbaine avec une rampe accessible aux personnes à mobilité réduite.

Pour rappel, lors de la concertation en 2019, trois scénarios avaient été proposés pour **le parvis haut** de la gare. Les études complémentaires ont abouti à la sélection d'un scénario qui intègre la démolition du bâtiment de la Rotonde et permet d'assurer un parvis de taille adaptée pour les piétons.

OUVRIRE LA GARE SUR LA VILLE ET ACCOMPAGNER SON DÉVELOPPEMENT

Implanté entre la rue de la Gare et la rue Jean-Jaurès, le pôle-gare a été pensé pour être compatible avec d'éventuelles évolutions urbaines dans le secteur et participera à la revitalisation de l'entrée du centre-ville. La liaison urbaine entre le parvis haut et bas assure également une meilleure ouverture de ces deux secteurs vers la ville de Noisy-le-Sec.

UN PROJET AUX MULTIPLES BÉNÉFICES

- Amélioration des circulations, de la sécurité et du confort des voyageurs ;
- Espaces publics apaisés et agrandis au niveau des accès de la gare pour les piétons et les cyclistes ;
- Attractivité du territoire renforcée par une amélioration globale du pôle-gare ;
- Amélioration du cadre de vie : végétalisation des parvis, report modal de la voiture vers les transports en commun et les modes actifs.

Le parvis bas sera prolongé sur la portion de la rue de la Gare en impasse et interdit à la circulation routière, sauf pour certains usages spécifiques. **L'intégration des vélos** dans le pôle se traduit par le déploiement de places de stationnement réparties entre les niveaux haut et bas du pôle. 270 places seront déployées sur le parvis haut et 480 places sont prévues sur le parvis bas.

Des aménagements de voiries apaisées aux abords de la gare seront également réalisés avec des voies dédiées aux bus devant le parvis haut, sur le pont Gallieni et sur le boulevard de la République. Un aménagement cyclable est aussi prévu sur le boulevard de la République.

LES PROJETS DE TRANSPORTS

D'autres projets, bien qu'indépendants de celui-ci, ont été pris en compte dans l'élaboration et la définition du projet, puisqu'ils sont susceptibles d'augmenter les flux et de modifier les cheminements dans le pôle gare :

- **La restructuration du réseau de bus en 2024** vise à desservir le parvis bas du pôle-gare via la création d'un nouveau tracé de la nouvelle ligne 245 (ancienne 545 prolongée) et à aménager des arrêts de bus pour les lignes 245 et 105, accompagnés de travaux sur la voirie.
- **Le prolongement du T1 en 2027 jusqu'à la rue de Rosny à Montreuil, puis jusqu'à Val de Fontenay en 2029** conduira à modifier l'implantation de la station T1 et les cheminements cyclables et piétons avec une plus grande sécurisation des échanges intermodaux. Ce projet modifiera également le plan de circulation autour de la gare.
- **La requalification de l'accès au passage souterrain prévue en 2025**, réalisée par la SNCF, rendra plus visible l'entrée de la gare et augmentera fortement l'offre de stationnement vélos.
- **Le prolongement du RER E vers Nanterre en 2024 puis Mantes-la-Jolie en 2026** permettra d'améliorer la desserte à l'ouest de Paris.

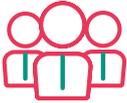
À plus long terme, le prolongement du T11 à Noisy-le-Sec porté par la SNCF a également été pris en compte dans le projet de réaménagement.

Pendant ce temps en Île-de-France

La Région développe le réseau **Vélo Île-de-France** :



750 km d'itinéraires cyclables grâce à 11 axes dédiés



Plus de **100** réunions et 345 km d'itinéraires validés en 2023



300 millions d'euros investis par la Région sur la phase 1

Les grandes étapes

- 2020-2023 : **Etudes préliminaires de Schéma de principe¹, étude d'impact² et préparation du dossier d'enquête d'utilité publique**
- 7 décembre 2023 : **approbation du Schéma de principe et dossier d'enquête d'utilité publique par le conseil d'administration d'île-de-france mobilités**
- 2nd semestre 2024 : **Enquête publique**
- 2025-2027 : **Etudes d'Avant Projet (AVP) et Projet (PRO)**
- 2028 à 2034 : **Phase travaux**
- 2034 : **Mise en service complète du pôle réaménagé**

Ces dates sont indicatives et sous réserve de l'obtention de la déclaration d'utilité publique, des financements et des capacités ferroviaires, et pourront être réévaluées au fil de l'avancement du projet.

1. Le Schéma de Principe consiste à arrêter le programme fonctionnel du pôle gare de Noisy-le-Sec, ainsi que son planning, son phasage et son coût.
2. L'étude d'impact vise à évaluer préalablement à la réalisation des travaux, les incidences sur l'environnement physique (relief, sols et sous-sols, eau, etc.), naturel, humain, patrimonial et leurs interactions dans les limites du projet.



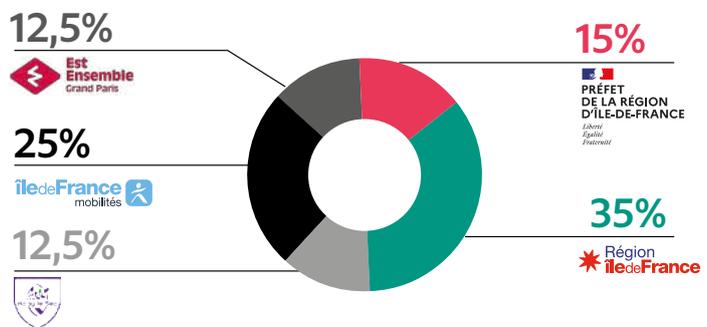
Le coût du projet

Les études préliminaires ont permis de définir un coût global* du projet, estimé à ce stade à environ 87 M€, dont 75 M€ pour le périmètre ferroviaire et 12 M€ pour le périmètre intermodal.

*Ce coût n'inclut pas celui des substitutions routières nécessaires lors des travaux

QUI FINANCE LES ÉTUDES DU PROJET ?

Les études préliminaires du projet sont financées dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région (CPER), selon la répartition suivante :



www.reamenagement-gare-noisylesec.fr

Lettre éditée par Île-de-France Mobilités - Juin 2024 - Directeur de la publication : Laurent Probst
Directeur de la rédaction : Arnaud Crolais - Conception-réalisation : Parimage
Crédits photos (sauf mention contraire) : Île-de-France Mobilités